

PES - Professeur des Ecoles Stagiaires

Affectation stage filé en responsabilité	<p>Mi-temps dans une école primaire, élémentaire ou maternelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 jours consécutifs lundi - mardi ou jeudi – vendredi (+ répartition équitable sur l'année des mercredis ou samedis travaillés en fonction des horaires de l'école) • 3 semaines consécutives pour les stagiaires de l'expérimentation 																								
Obligations réglementaires de service	<p>50% soit 54h dont 36h de stage massé 11h de travaux en équipe pédagogique, relations avec les parents... 3h d'animations pédagogiques 4h de conseils d'école Les PES n'effectuent pas d'APC</p>																								
Formation	<p>Formation en alternance au métier de professeur des écoles dans une des universités (EVRY / ORSAY / ANTONY) en fonction de l'affectation et dans une école. <i>Tous les PES, quel que soit leur profil, ont l'obligation de suivre tout ou partie des enseignements du M2 MEEF, et l'obligation de valider les stages.</i></p> <p>Profil A (MEEF)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">Profil</th> <th style="width: 10%;">Parcours</th> <th style="width: 40%;">Cursus</th> <th style="width: 40%;">Formation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: yellow; text-align: center;">A</td> <td style="background-color: yellow; text-align: center;">MEEF</td> <td>Titulaire M1</td> <td>ESPE : Parcours universitaire classique en M2 MEEF</td> </tr> </tbody> </table> <p>Profils B / C / D (Parcours adaptés)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">Profil</th> <th style="width: 10%;">Parcours</th> <th style="width: 40%;">Cursus</th> <th style="width: 40%;">Formation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: green; text-align: center;">B</td> <td style="background-color: green; text-align: center;">Cat. 1</td> <td>Titulaire d'un M2 autre que MEEF ou équivalent bac+5</td> <td>Parcours universitaire adapté Écrit professionnel Évaluation adaptée</td> </tr> <tr> <td style="background-color: blue; text-align: center;">C</td> <td style="background-color: blue; text-align: center;">Cat. 2</td> <td>Reçu au concours sans condition de diplôme</td> <td>Parcours universitaire adapté Écrit professionnel Évaluation adaptée</td> </tr> <tr> <td style="background-color: pink; text-align: center;">D</td> <td style="background-color: pink; text-align: center;">Cat. 3</td> <td>Titulaire d'un M2 MEEF ou en renouvellement de stage ou redoublant M2 MEEF</td> <td>Parcours Éducation nationale En binôme dans leur classe Formation didactique Stage pratique accompagnée Module à l'ESPE</td> </tr> </tbody> </table>	Profil	Parcours	Cursus	Formation	A	MEEF	Titulaire M1	ESPE : Parcours universitaire classique en M2 MEEF	Profil	Parcours	Cursus	Formation	B	Cat. 1	Titulaire d'un M2 autre que MEEF ou équivalent bac+5	Parcours universitaire adapté Écrit professionnel Évaluation adaptée	C	Cat. 2	Reçu au concours sans condition de diplôme	Parcours universitaire adapté Écrit professionnel Évaluation adaptée	D	Cat. 3	Titulaire d'un M2 MEEF ou en renouvellement de stage ou redoublant M2 MEEF	Parcours Éducation nationale En binôme dans leur classe Formation didactique Stage pratique accompagnée Module à l'ESPE
Profil	Parcours	Cursus	Formation																						
A	MEEF	Titulaire M1	ESPE : Parcours universitaire classique en M2 MEEF																						
Profil	Parcours	Cursus	Formation																						
B	Cat. 1	Titulaire d'un M2 autre que MEEF ou équivalent bac+5	Parcours universitaire adapté Écrit professionnel Évaluation adaptée																						
C	Cat. 2	Reçu au concours sans condition de diplôme	Parcours universitaire adapté Écrit professionnel Évaluation adaptée																						
D	Cat. 3	Titulaire d'un M2 MEEF ou en renouvellement de stage ou redoublant M2 MEEF	Parcours Éducation nationale En binôme dans leur classe Formation didactique Stage pratique accompagnée Module à l'ESPE																						
Stage massé	<p>Trois semaines à temps plein dans un autre cycle que celui du stage filé : du 5 au 23 mars 2018 Les affectations sont réalisées par les DEA en concertation avec les universités. Ce stage est précédé d'une ou plusieurs journées d'observation pour permettre la continuité pédagogique.</p>																								
Validation des stages	<p>UE « Construction d'expériences du métier et analyse des pratiques » délivre 20 ECTS répartis comme suit :</p> <p>1 EC « stage en milieu scolaire » avec deux ou trois visites 1 EC « encadrement du stage » dont la note seuil est fixée à 10/20. Elle n'est pas compensable. Elle délivre 4 ECTS.</p>																								
Tuteur terrain	<p>Un formateur du département (PEMF, CPC, CPD, enseignant titulaire du Cafipemf) 4 visites au minimum</p>																								

Tuteur ESPE	Profil A : 3 à 4 visites Profil B : 2 visites Profil C : 2 visites Profil D : 1 visite
Référent	Un DEA
Titularisation	Renvoyer signés les rapports de visite, le rapport conclusif auxquels seront joints l'avis de l'IEN, un éventuel rapport d'inspection et tout document retraçant le parcours du PES Etre diplômé d'un master 2 (si non dispensé de condition de diplôme)
Inspections	Un PES qui n'assure pas la sécurité des élèves peut être inspecté à tout moment à l'aide d'un rapport circonstancié et éventuellement sorti de classe. Un PES renouvelé doit être inspecté. Un PES pour lequel la titularisation semble incertaine doit être inspecté.
Particularités	Pas de classe transplantée Les sorties régulières inscrites à l'emploi du temps y compris natation scolaire sont autorisées. Les sorties occasionnelles sont acceptés uniquement avec un enseignant titulaire ou une autre classe de l'école.
Grève	Le stagiaire peut se déclarer gréviste au même titre qu'un titulaire. Il ne peut pas être seul dans l'école. Si l'école est fermée, il peut se rendre à la circonscription.
Autorisation de cumul	Aucune autorisation de cumul ne sera accordée durant les périodes scolaires. Exceptionnellement une autorisation peut être accordée pour des activités ponctuelles pendant les congés.
Présence dans les écoles	En dehors des périodes en responsabilité dans la classe, Les PES des profils A, B et C ne sont pas tenus d'être présents à l'école. Les PES du profil D ont une obligation de présence dans leur école le mercredi matin (sauf écoles avec rythmes sur 4 jours) ainsi qu'au mois de juin en dehors de leurs formations. (Possibilité d'observation dans d'autres classes de l'école - co interventions - travail personnel...)